C'EST QUOI, LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ?

Date de mise en ligne : juillet 2018

Qui a écrit la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Pourquoi ?
Préparer une exposition sur les droits fondamentaux des êtres humains.

- **Thème** : droits humains
- **Niveau** : français langue seconde, français langue maternelle
- **Public** : enfants (10-12 ans)
- **Durée indicative** : 2 séances de 30 minutes + 45 min pour la production finale
- **Documents utilisés** :
  - ⇒ Extrait du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme
  - ⇒ Épisode de la série d'animation 1 jour 1 question « C'est quoi, la D
  - ⇒ éclaration universelle des droits de l'homme ? »
- **Matériel :** feuilles de format A3, feutres, crayons de couleur, magazines…

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Les droits et moi **2**
- Découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 1) 2
- Découvrir les libertés essentielles, les droits fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 2) 2

Les droits, en images **3**
- Retrouver des informations sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 3) 3

Les droits, à la loupe **3**
- Connaître l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 4) 3

Les droits, en action **4**
- Illustrer les mots de la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 5) 4

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- Découvrir les libertés essentielles.
- Savoir expliquer les droits fondamentaux.
- Donner des exemples de respect et de non-respect des droits dans son pays et ailleurs.
- Comprendre un extrait du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

OBJECTIFS COMMUNICATIFS / PRAGMATIQUES

- Comprendre une vidéo d'animation.
- Illustrer des propos pour mieux expliquer.
- Préparer une exposition.

LES DROITS ET MOI

Activité 1

→ Découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme

Compréhension orale et éducation aux droits humains – individuel – 10 min (support : fiche apprenant)

Écoute et réponds à la devinette : « Je suis un texte international. J'ai été écrit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. J'énumère les droits essentiels des êtres humains, comme l'égalité, la liberté d'expression et de religion, le droit au travail et à l'éducation. Souvent comparée à un temple, on m'appelle aussi la DUDH. Que suis-je ? »

Mise en œuvre

- Distribuer la fiche apprenant.
- Lire à haute voix la devinette. Demander aux apprenant·e·s de ne pas répondre avant la fin.
- Recueillir les propositions en groupe-classe à l'oral.
- Écrire la bonne réponse au tableau.
- Veiller à la bonne compréhension des informations données dans la devinette.

Pistes de correction / Corrigés :
La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Activité 2

→ Découvrir les libertés essentielles, les droits fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Production orale et éducation aux droits humains – petits groupes – 20 min (supports : fiche matériel et fiche apprenant)

Explique les droits puis donne un exemple de respect ou de non-respect de chaque droit.

Mise en œuvre

- Imprimer et découper les 5 étiquettes « droits fondamentaux : exemples » de la fiche matériel.
- Constituer de petits groupes d'apprenant·e·s et donner un jeu d'étiquettes à chacun.
- Expliquer aux apprenant·e·s que les mots proposés correspondent aux droits fondamentaux des êtres humains énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Demander aux apprenant·e·s de tirer au sort une étiquette chacun à leur tour, de définir le nom qui s'y trouve avec leurs propres mots puis de donner un exemple de respect ou de non-respect de ce droit.
- Avant de lancer l'activité, donner un exemple pour « La liberté de circulation » : tous les hommes et les femmes peuvent voyager librement dans leur pays et d'un pays à l'autre avec leur papier d'identité. Mais, quand certaines personnes fuient leur pays à cause de la guerre ou de la misère, les frontières sont sont fermées.
- Circuler parmi les groupes pour veiller au bon déroulement de l'activité.
- Pour la mise en commun, recueillir les réponses de chaque groupe à l'oral.

Pistes de correction / Corrigés :
- Le travail : tout le monde a le droit d'avoir un travail pour gagner sa vie. Quand les immigré·e·s n'ont pas de papier en France, ils·elles ne peuvent pas trouver de travail légal.
- La religion : on a le droit de croire ou de ne pas croire en l'existence de Dieu, d'avoir une pratique religieuse ou de ne pas en avoir. Par exemple, tous les enfants de ma classe n'ont pas la même religion. Il y en a même qui n'en ont pas.
- La justice : c'est ce qui fait que tu es puni quand tu ne respectes pas la loi. Par exemple, un·e voleur·se doit s'expliquer devant les tribunaux.
- L'égalité : c'est quand tout le monde a les mêmes droits. Par exemple, un garçon et une fille ont le droit de faire les mêmes activités.
- L'expression : tous les humains ont le droit d'exprimer leur opinion librement et de la partager avec les habitant·e·s des autres pays. Pour avoir osé dire la vérité, beaucoup de journalistes se retrouvent en prison, sans jugement.

LES DROITS, EN IMAGES

Activité 3

Retrouver des informations sur la Déclaration universelle des droits de l'homme

Repérage visuel, compréhension orale et éducation aux droits humains – binômes – 20 min (supports : vidéo et fiche apprenant)

a. Regarde la vidéo et retrouve quels droits sont présentés.
b. Écoute la vidéo et barre les 2 informations non données.

Mise en œuvre

- Constituer des binômes.
- Faire lire la consigne de l'activité 3a.
- Montrer la vidéo sans le son.
- En binômes, les apprenant·e·s retrouvent les droits présentés et illustrés dans la vidéo.
- Mettre en commun à l'oral en groupe-classe.
- Faire lire la consigne et les propositions de l'activité 3b.
- Montrer la vidéo avec le son.
- Mettre en commun à l'oral en groupe-classe.

Pistes de correction / Corrigés :
a. Le droit à la liberté et à l'égalité. La lutte contre l'injustice, l'esclavage et la torture.
Le droit à la libre circulation, à la libre expression, le droit d'aller à l'école, d'avoir un travail et d'être soigné.
b. La présentation de la DUDH / L'histoire de la création de la DUDH / ~~Le rôle de l'Union européenne~~
Quelques exemples de droits fondamentaux / Le rôle des gouvernements / Les limites de la DUDH
~~La Cour pénale internationale de La Haye~~ / L'engagement moral des peuples

LES DROITS, À LA LOUPE

Activité 4

Connaître l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Compréhension écrite et éducation aux droits humains – binômes – 10 min (support : fiche apprenant)

Lis le résumé et souligne la bonne réponse.

Mise en œuvre

- Faire lire la consigne et proposer aux apprenant·e·s de réaliser l'activité sans revoir la vidéo.
- En binômes, les apprenant·e·s se mettent d'accord sur les bonnes propositions.
- Mettre en commun à l'oral en groupe-classe.

Pistes de correction / Corrigés :
La Déclaration universelle des droits de l'homme est un texte **international** qui énumère les libertés essentielles de tous les êtres humains sans exception. Il a été approuvé en **1948** par l'ONU après la **Seconde Guerre mondiale**. Cette déclaration s'inspire de textes **anciens** de plusieurs pays et compte **30** articles. C'est au **gouvernement** de chaque pays de tout faire pour que ces droits soient possibles et respectés, mais suivre cette déclaration n'est pas **obligatoire**. La Déclaration universelle des droits de l'homme est donc un idéal à atteindre par les nations et les peuples qui s'y engagent moralement.

LES DROITS, EN ACTION

Activité 5

Illustrer les mots de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Production écrite, arts plastiques et éducation aux droits humains – individuel – 45 min
(support : fiche matériel)

Pour expliquer aux autres élèves de l'école ce qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme, ta classe a décidé de réaliser une exposition sur les droits fondamentaux de tous les êtres humains :
- choisis un mot de la fiche matériel et réfléchis à une illustration possible de ce droit,
- sous ton illustration, présente à l'écrit un exemple de respect ou de non-respect de ce droit fondamental, dans ton pays ou ailleurs.

Mise en œuvre

- Cette activité peut être réalisée en projet interdisciplinaire avec l'enseignant·e d'arts plastiques.
- Prévoir des feuilles de format A3, des feutres, des crayons de couleur, des magazines…
- Expliquer aux apprenant·e·s qu'ils vont devoir dessiner ou faire des collages pour illustrer l'une des libertés essentielles de la Déclaration.
- Projeter les étiquettes « droits fondamentaux : illustrations » de la fiche matériel et inviter chaque apprenant·e à choisir un mot. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de redite.
- Préciser aux apprenant·e·s qu'ils doivent garder le quart inférieur de leur feuille pour écrire un texte.
- Circuler dans la classe pour apporter aide et correction.
- Exposer les illustrations et les textes dans un endroit de l'école où les autres élèves pourront les voir ou les diffuser sur le site de l'école.